

Sport Addict Formation

L'organisme de formation au service des acteurs de l'économie du sport
et du monde associatif

Préparation à distance à l'examen d'agent sportif

Volley-Ball

Session 2019 - 2020

Session 2019 - 2020

Toute personne exerçant à titre occasionnel ou habituel, contre rémunération, l'activité consistant à mettre en rapport les parties intéressées (joueurs et clubs) à la conclusion d'un contrat relatif à l'exercice rémunéré d'une activité sportive doit être titulaire d'une licence d'agent sportif.

La licence d'agent sportif est délivrée suite à la réussite à un examen en deux parties organisé conjointement par le C.N.O.S.F. et la fédération sportive du sport concerné.

Dans ce document

- 1 Présentation notre formation
- 2 Tarif
- 3 Contenu de la formation
 - Droit général
 - Droit Spécifique
- 4 CGV
- 5 Fonctionnement
- 7 Demande de candidature

Présentation de notre formation

Notre formation à distance vous permet de travailler à temps choisi, à des périodes compatibles avec vos activités familiales et professionnelles et, se déroulant sur une période longue (entre 3 mois et un an), elle vous permet de travailler en profondeur, sans stress et avec un maximum d'efficacité.

Un tuteur est mis à votre disposition durant toute votre scolarité.

Autre avantage de notre formation: les séminaires de révision, qui permettent de rencontrer notre équipe de juristes, afin d'apporter les derniers « réglages » à votre formation, sont impératifs, afin de préserver les meilleures chances de réussite à l'examen.

Trois atouts supplémentaires de notre formation annuelle, en exclusivité chez Sport Addict Formation :

« Notre formation annuelle à distance vous permet de travailler à temps choisi, à des périodes compatibles avec vos activités sportives et professionnelles »

- 1) En cas d'échec lors de la première présentation à l'examen, SPORT ADDICT FORMATION fournira les mêmes prestations, sans coût supplémentaire, la seconde année : mise à jour des cours, suivi par le même tuteur, présence aux séminaires de révision.**
- 2) Au démarrage de la formation, vous recevrez tous les cours en format AUDIO pour réviser en voiture ou dans les transports en commun**
- 3) Après l'obtention de votre licence, nous vous offrons un package de démarrage de l'activité d'agent (numéros de téléphone, contrats types, stratégie de démarrage ...)**

Vous devrez vous mettre dans la situation du sportif de haut niveau qui prépare une compétition exigeante.

Toute votre énergie et vos temps de loisirs devront être consacrés à votre nouveau projet de vie, à travers :

Le respect et l'assimilation du programme obligatoire sur lequel les cours porteront scrupuleusement,

L'approfondissement de vos connaissances personnelles au travers, entre autres, du lexique et de la bibliographie qui sont fournis dans notre pack.



Tarif de la Préparation à distance à l'examen d'Agent Sportif :

Session 2019 - 2020

Formation complète

Frais de dossier : 50 €

Le tarif de la formation complète pour les examens 2019 et 2020 est fixé à 1800 €, payables en 4, 6, 8 ou 10 fois, sans frais supplémentaires. (Tarif au 01/08/18)

Option 1	4 fois 450€
Option 2	6 fois 300€
Option 3	8 fois 225€
Option 4	10 fois 180€

« Notre formation annuelle à distance vous permet de travailler à temps choisi, à des périodes compatibles avec vos activités sportives et professionnelles »

Formation épreuve spécifique

Frais de dossier : 50 €

Le tarif de la formation spécifique pour les examens 2019 et 2020 est fixé à 1000 €, payables en 4, 6, 8 ou 10 fois, sans frais supplémentaires. (Tarif au 01/08/18)

Option 1	4 fois 250€
Option 2	6 fois 166.67€
Option 3	8 fois 125€
Option 4	10 fois 100€

Le tarif comprend :

- La fourniture des cours du programme
- La remise et la correction des devoirs par les professeurs
- Le suivi de la progression par votre tuteur
- La participation aux séminaires de révision et la fourniture du matériel pédagogique nécessaire lors de ces séminaires

Il ne comprend pas :

- Les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement ou de restauration lors de la participation aux séminaires de révision
- L'acquisition par l'étudiant d'ouvrages d'études autres que les cours de Sport Addict Formation
- Les éventuels frais d'inscription aux examens réclamés par les fédérations.

**Prochain Séminaire :
Année 2019**

Contenu de la formation (aperçu)

DROIT GENERAL

Droit social

- Droit du travail
 - Les sources du droit du travail*
 - Le contrat de travail*
- Droit de la sécurité sociale
 - Les organismes sociaux*
 - Les régimes d'assujettissement à la Sécurité sociale*
 - L'assiette des cotisations sociales*

Droit fiscal

- L'impôt sur les revenus des personnes physiques
- L'impôt sur les sociétés
- La taxe sur la valeur ajoutée
- La taxe professionnelle

Droit civil

- Droit des contrats
 - Les contrats de droit commun*
 - Le contrat de mandat*
 - Le contrat de courtage*
- Droit de la personnalité
- Le droit à l'image
- Le droit au nom

Droit des assurances

- Le contrat d'assurance
- L'assurance individuelle accident
- L'assurance responsabilité civile professionnelle

Droit des associations

- La loi du 1er juillet 1901
- L'organisation et le fonctionnement des associations

Droit des sociétés

- Les différents types de sociétés
- Les sociétés commerciales
- Les sociétés sportives

Droit du sport

- Législation et réglementation applicables aux activités physiques et sportives ;
- Code du sport ;
- Règles relatives aux agents sportifs ;
- Réglementation sur les paris sportifs.

DROIT SPECIFIQUE

Législation et réglementation applicables aux activités physiques et sportives

- La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et ses décrets d'application
- La loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (codifiée aux articles L. 3611-1 et suivants du code de la santé publique) et ses décrets d'application (voir notamment le règlement disciplinaire anti-dopage)
- Les règles relatives aux agents sportifs

Les règlements fédéraux et internationaux

Règlements de la Fédération Française de Volley

- Ball (FFVB) :

- Statuts et Règlement Intérieur,
- Règlements Généraux (Règlement Général des Licences et des GSA, Règlement Général de l'Arbitrage, Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi, Règlement Général des Infractions Sportives)
- Règlement Général des Epreuves Nationales,
- Règlement Général Disciplinaire,
- Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage,
- Règlement relatif à l'activité d'agent sportif.

Règlements de la Ligue Nationale de Volley

- Ball (LNV) :

- Règlement de la DNACG,
- Statut du joueur et de l'entraîneur
- Règlement sportif
- Formules sportives.

Règlement de la Fédération Internationale de Volley-Ball (FIVB) :

Conditions Générales de Vente

Conditions d'inscription

Il n'existe pas de pré-requis de niveau scolaire pour la présentation à l'examen d'agent sportif.

Pour accéder à notre formation, en revanche, vous devez être majeur.

Conditions Générales

Processus d'inscription

(L'inscription n'est validée qu'à partir de la troisième étape ci-dessous)

1. Vous nous adressez une demande de pré-inscription qui nous permet d'étudier votre demande d'inscription à la formation. Cette démarche ne constitue pas un engagement de votre part, ni de la nôtre.
2. Nous prenons un contact téléphonique avec vous ou nous organisons une rencontre afin de faire un point au sujet de votre situation et de vos motivations (disponibilités, études antérieures, projet professionnel)
Nous vous remettons ensuite une proposition de déroulement de formation (planning, rythme de remise des devoirs, objectifs ...) et un bulletin d'inscription.
3. Vous nous retournez votre bulletin d'inscription complété, si vous souhaitez donner suite au projet.
4. Nous vous communiquons alors tous les éléments vous permettant de commencer vos révisions (code du sport, lexique juridique, cours, contrôles de connaissance, fiches de révision, documents complémentaires et votre planning)

Règlement de la formation

Le règlement de votre formation peut s'effectuer en 4, 6, 8 ou 10 fois, sans coût supplémentaire.

« Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 p. 100 du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 p. 100 sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études ». (Article 9 de la loi n° 71-556 du 12 juillet 1971)

Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'étudiant ou par son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure dûment justifié, il est empêché de suivre l'enseignement. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Les prestations dispensées seront alors dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

A défaut de cas fortuit ou du cas de force majeure évoqué ci-dessus, une pénalité pouvant correspondre, au maximum, au prix total de la formation pourra être réclamée par Sport Addict Formation.

Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois, à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'étudiant, moyennant une indemnité dont le montant ne peut excéder 30% du prix du contrat. Les prestations dispensées seront alors dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Données Personnelles

Les informations personnelles fournies pour l'inscription à une de nos formations sont exclusivement destinées à la gestion de votre dossier. Elles ne seront communiquées, en aucun cas, à des tiers.

Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, toute personne ayant fourni des informations dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données fournies.

Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser par courrier au siège de **Sport Addict Formation**, 18 bis boulevard Montalembert, 59493 Villeneuve d'Ascq ou par email : eric.conti@sport-addict-formation.fr

Fonctionnement de la formation

Dès validation de votre inscription, vous recevrez :

- Un planning personnel confirmant la progression choisie avec votre tuteur,
- Une facture acquittée
- Un certificat de scolarité
- Le Code du sport en version pdf
- Un lexique juridique
- Des documents complémentaires (liens Internet, articles de presse, ...)
- Votre premier cours

Votre tuteur vous fera parvenir, au fur et à mesure, les cours à étudier.

A l'issue de chaque chapitre, un QCM et / ou un contrôle de connaissance vous sera envoyé. Vous devrez envoyer ce travail à votre tuteur qui vous le retournera corrigé et annoté. Vous recevrez, également la fiche de révision et les documents complémentaires du cours. Vous pourrez alors accéder au chapitre suivant de votre cycle d'études.

Cette méthode nous permettra de valider une véritable progression pédagogique et de travailler en fonction de vos disponibilités.

Pendant ces périodes de travail, vous avez la possibilité de consulter votre tuteur par email ou par téléphone afin de lever tout doute dans l'apprentissage de votre cours.

Le séminaire de révision qui se déroule deux semaines avant l'examen sera l'occasion de revoir tous les points essentiels et de se préparer aux techniques de l'examen d'agent.

A l'issue de ce séminaire, les annales des dix dernières années vous seront envoyées.

En cas d'éloignement géographique ne permettant pas la participation aux séminaires de révision, des visioconférences sont proposées par les professeurs.

Contrat étudiant

Votre contrat

→ Il est conforme à la loi n° 71-556 du 12 juillet 1971 et prévoit notamment une possibilité de résiliation dans les trois premiers mois de la formation ou une réorientation.

Vos données personnelles

→ Elles sont protégées conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978.

Votre suivi pédagogique

→ Il est individuel et s'organise dans le cadre d'une annexe pédagogique personnelle. Votre tuteur suit votre progression en permanence et s'assure de l'avancement de vos révisions et contrôles de connaissance.

Vos documents

→ Ils vous seront envoyés, par email, au fur et à mesure de votre progression. Un code du sport en format pdf, des contrôles de connaissance, des fiches de révision et des documents complémentaires seront également mis à votre disposition.

Vous pouvez également contacter votre tuteur ou vos professeurs par email ou par téléphone. Une réponse vous sera envoyée sous 24 heures, sauf cas de force majeure.

Vos formateurs

- Les professeurs **Sport Addict Formation** sont déclarés auprès de la DIRRECTE.
- Ils possèdent les diplômes et qualifications nécessaires à l'exercice de leur activité.
- Ils sont en outre des professionnels des disciplines enseignées.

Votre règlement de la formation

→ Des facilités de paiement, sans coût supplémentaire, en conformité avec la loi Scrivener, vous permettent de régler votre formation en 4, 6, 8 ou 10 fois.

E-learning

Notre formule d'enseignement à distance vise à vous offrir de nouvelles perspectives de réussite, prenant en compte les contraintes de votre vie privée ou professionnelle.

Flexibilité

Les modalités de votre formation sont décidées, après entretien avec un responsable pédagogique, en fonction de vos acquis et de votre projet professionnel.

Notre formule prévoit notamment une possibilité de résiliation dans les trois premiers mois de la formation ou une réorientation si vous estimez faire « fausse route ».

Disponibilité :

Vos cours, contrôles de connaissance et fiches de révision sont consultables sur notre plateforme d'e-learning, ce qui vous permet d'y avoir accès en permanence.

Vous pouvez également contacter votre tuteur ou vos professeurs par email ou par téléphone, en cas de doute.

Vous devez simplement respecter les échéances de votre progression pédagogique indiquées sur votre planning personnalisé.

Newsletter

Afin de permettre le suivi des modifications légales entre la révision de vos cours et la date de l'examen, nous vous enverrons, régulièrement, une Newsletter avec toutes les modifications susceptibles d'être prises en considération à l'examen.

Suivi

Vous êtes suivis tout au long de votre préparation par un tuteur qui validera avec vous vos acquis et modifiera, le cas échéant, votre plan de travail.

En exclusivité chez Sport Addict Formation, en cas d'échec lors de votre premier passage à l'examen, nous assurons votre suivi, dans les mêmes conditions, jusqu'à votre deuxième tentative, sans coût supplémentaire.

Par ailleurs, l'ensemble des cours et des fiches de révision sont disponibles gratuitement sous forme de fichiers audio MP3 et vous seront transmis pour travailler dans les transports en commun ou lors des moments personnels choisis.

Demande de candidature (à nous retourner, sans engagement de votre part)
Formation Agent sportif VOLLEY-BALL – Examen 2019/2020

Nom Mme Mr

Prénom

Adresse

PHOTOGRAPHIE
RECENTE

Code postal Ville

Téléphone fixe Portable

Email

Date de naissance Lieu

N° Sécurité sociale Nationalité

Mes diplômes obtenus (Indiquez les plus récents)

Année	Intitulé	Etablissement	Ville

Mon implication sportive au cours des trois dernières années

Année	Discipline	Activité (Dirigeant, Sportif, Encadrement...)
2018/2019		
2017/2018		
2016/2017		

Mon activité professionnelle au cours des trois dernières années

Année	Emploi	Employeur	Ville
2018/2019			
2017/2018			
2016/2017			

Option financière choisie (Cochez la case correspondante)

Formation complète :

- Option 1 : 4 fois 450€
- Option 2 : 6 fois 300€
- Option 3 : 8 fois 225€
- Option 4 : 10 fois 180€

Epreuve spécifique uniquement :

- Option 1 : 4 fois 250€
- Option 2 : 6 fois 166.67€
- Option 3 : 8 fois 125€
- Option 4 : 10 fois 100€

Après étude de votre demande et un entretien téléphonique, un contrat de formation et un protocole de formation FOAD vous seront envoyés pour signature. Les frais de dossier et d'inscription sont d'un montant de 50 €.

Indiquer votre choix du mode de paiement :

- Chèques
- Prélèvement SEPA

Si le financeur de la formation n'est pas le stagiaire, merci d'indiquer ses prénom, nom, date et lieu de naissance, ainsi que son adresse de résidence.

Un document d'acceptation de paiement devra être signé conjointement par le financeur et le stagiaire.